

-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES
-----Séance du 23 Décembre 2024
CE-DEL-2024-17**OBJET : Programme d'action 1^{er} trimestre 2025 – réussite éducative.**

L'an deux mille vingt quatre, le 23 décembre, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison de l'Enseignement, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Françoise PYBOT, Mr Joël NOLLEAU,.

Etait absent représenté : Mr Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU,

Etait absente excusée: Mme Catherine DERHORE, Mme Inès BERMUDEZ, Mme Sabah AÏD, Mme Mariam, SY Mme Elodie SORTON, Mme Emilie ANDRE

Etaient absents : Mme Paola LEROY, Mme Fatos KEBELI, Mme Khadija ET-TAÏB, Mr Fouad EL M'KHANTER.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du 18 décembre 2024, le comité a été réuni une deuxième fois le 23 décembre 2024.

Le comité de la Caisse des Ecoles,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1er avril 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005,

Vu l'Instruction interministérielle no CABINET/2016/334 du 10 octobre 2016 relative au Programme de réussite éducative,

Considérant que le Programme de Réussite Educative (PRE), dispositif de la politique de la ville, a pour objectif de mettre en œuvre pour les enfants et adolescents de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilités, des parcours d'accompagnement personnalisé, issus des quartiers politique de la ville (au moins 50% des effectifs).

Considérant que l'équipe du Programme de Réussite Educative établit sa programmation en fonction des problématiques identifiées,

Considérant que ces activités peuvent être axées autour de la santé, du culturel, de la parentalité, de la prévention au décrochage scolaire, du domaine socio-éducatif, du loisir, du soutien scolaire ou encore du sport et quelles peuvent être déclinées à court, moyen et long terme.

Considérant que ces actions multithématiques mises en place sur des temps extra-scolaires et périscolaires permettent de décliner le parcours personnalisé de l'enfant,

Considérant que ces actions ne peuvent se réaliser que dans la limite du budget alloué par l'Etat,


Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide,

D'approuver le programme d'action du premier trimestre 2025 porté par le Programme de Réussite Educative,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.


Marie-Claude GIRARDEAU
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

